



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 15 septembre 2017,

**Monsieur Nicolas Hulot**  
**Ministre de la transition écologique et solidaire**  
**cabinet**  
**Hôtel de Roquelaure - 246 Bd Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

**Objet : procédure d'appel du Ministre de la Cohésion des Territoires**

**Monsieur le Ministre,**

nous avons été surpris que le Tribunal administratif de Pau transmette les jugements n° 1402321, 1402439 en date du 23 mai au Ministre du Logement et de l'habitat durable pour une affaire qui concernait des permis de construire une centrale photovoltaïque. Nous avons été encore plus surpris lorsque nous avons reçu le courrier de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux nous informant que le Ministre de la Cohésion des Territoires avait formé appel pour demander que ces jugements soient réformés ([Pièce jointe n° 1](#))

Permettez-nous de souligner que la partie directement intéressée s'est bien gardée de faire appel. Ceci s'explique sans doute par le fait que le Tribunal administratif de Pau a également transmis ces jugements au Procureur de la République de Dax. Me Ruffié, avocat agissant pour défendre les intérêts de la SEPANSO a d'ailleurs adressé une plainte à ce dernier le 17 juillet 2017 ([Pièce jointe n° 2](#)).

Nous vous prions donc de bien vouloir dialoguer avec le Ministre de la Cohésion des Territoires avec l'espoir que celui-ci abandonne sa demande d'annulation des jugements n° 1402321, 1402439 en date du 23 mai 2017 du Tribunal administratif de Pau.

Permettez-nous enfin de nous étonner que ce projet, que nous contestons à l'origine parce qu'il se situait très majoritairement en zone humide, ait pu recevoir un avis favorable de la CRE ([P.J. n° 3](#)) alors que les autorisations de défrichement et les permis de construire sont caduques.

Nous voyons prospérer quantité de projets photovoltaïques nécessitant des défrichements considérables sans que nous ayons obtenu une étude globale des impacts de l'ensemble de tous ces projets.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte